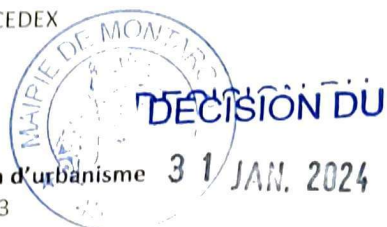


Enedis - Cellule AU - CU

AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING  
1 RUE DU FAUBOURG DE LA CHAUSSEE  
BP 317  
45203 MONTARGIS CEDEX

Téléphone : 0970 831 970  
Télécopie : 0247766155  
Courriel : cen-are@enedis.fr  
Interlocuteur : BADAIRE Hervé

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme 31 JAN. 2024  
OLIVET, le 26/10/2023



Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'Autorisation d'Urbanisme PC04520823A0013 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : 106 , rue André Coquillet  
45200 MONTARGIS  
Référence cadastrale : Section A , Parcelle n° 0131  
Nom du demandeur : Patrimoine et Valorisation Programme

Pour la puissance de raccordement demandée de 435 kVA triphasé, aucune contribution financière<sup>1</sup> n'est due par la CCU à Enedis. Notre réponse reste valable pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme.

Nous vous demandons d'indiquer explicitement sur l'autorisation d'urbanisme la puissance de raccordement pour laquelle ce dossier a été instruit, à savoir 435 kVA triphasé. Si cette puissance de raccordement retenue n'est pas inscrite dans l'autorisation d'urbanisme, et que le bénéficiaire demande une puissance de raccordement supérieure à celle indiquée ci-dessus, une éventuelle contribution financière pour des travaux de raccordement pourrait être à la charge de la CCU (ou de l'EPCI).

Cette réponse ne précise pas la contribution due par le client à Enedis.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

**Hervé BADAIRE**  
Votre conseiller

<sup>1</sup> Cette contribution financière est définie à l'article L342-11 du code de l'énergie



12